

Formation Sauveteur secouriste du travail (SST) dans les Landes.



[Voir les prochaines dates](#)

Ou

[programmer en intervention dans votre entreprise](#)

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un employé formé et certifié pour intervenir en cas d'accident du travail et pour participer à la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.

Qui est le SST ?

Un salarié devient SST en suivant une formation spécifique. Cette formation lui confère les compétences nécessaires pour prodiguer les premiers secours à une personne victime d'un accident du travail. La certification SST atteste de sa capacité à agir efficacement en situation d'urgence et à contribuer à la prévention des dangers en entreprise.

Comment devenir SST ?

Pour devenir SST, il faut suivre une formation initiale de 2 jours, dispensée par un organisme de formation habilité par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et certifié par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Cette formation ¹ permet d'obtenir la certification SST.

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est obligatoire dans les entreprises et sur les chantiers où les travaux sont considérés comme dangereux. Le Code du Travail impose aux employeurs de mettre en place des mesures de prévention et de secours, garantissant ainsi la sécurité et la santé (physique et mentale) de leurs employés. L'employeur doit donc organiser les secours et s'assurer de la présence de personnel formé aux premiers secours. Le SST est un élément clé de ce dispositif.

Quand la formation SST est-elle obligatoire ?

La formation SST est obligatoire pour les entreprises et les chantiers dont l'activité présente des risques particuliers. L'employeur a l'obligation légale d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés, ce qui inclut la mise en place de moyens de secours et la formation de personnel capable d'intervenir en cas d'urgence.

1

Quelles sont les compétences requises pour devenir SST ?

Pour obtenir le certificat SST, huit compétences professionnelles, définies par l'INRS, doivent être acquises, réparties en deux domaines principaux :

1. Intervenir face à un accident ou un malaise

Le SST doit être capable de réaliser quatre actions essentielles :

- **Protéger** : Il s'agit de sécuriser les lieux pour éviter le sur accident, en repérant et en supprimant les dangers, ou en isolant la victime. En cas de menace collective, le SST doit connaître les procédures d'alerte et accompagner le personnel dans la mise en œuvre des mesures de protection.
- **Examiner** : Le SST doit évaluer l'état de la victime en recherchant les signes de détresse vitale, en suivant un ordre d'examen précis et en priorisant les actions de secours.
- **Faire alerter ou alerter** : L'alerte doit être donnée le plus rapidement possible, en respectant les consignes et en transmettant un message clair et précis aux secours compétents.
- **Secourir** : Le SST doit réaliser les gestes de premiers secours adaptés à la situation, en suivant les techniques préconisées par l'INRS (mise à jour en juillet 2022), afin de maintenir la victime en vie, d'éviter l'aggravation de son état et de la mettre en position de sécurité, en attendant l'arrivée des secours.

2. Connaître la prévention des risques professionnels et le cadre réglementaire de l'activité du SST

Au-delà des gestes de secours, le SST doit également maîtriser les aspects liés à la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.

Quel est le rôle du sauveteur secouriste du travail dans les dispositifs internes de secours et de prévention ?

Les personnes qui s'engagent pour devenir SST le font souvent poussées par l'envie d'aider et de secourir. Dans l'urgence de l'action, il peut être facile d'oublier que le SST doit intervenir dans un **cadre réglementaire** et dans le **respect d'une organisation et de procédures définies**.

Pour obtenir le certificat de formation SST, le stagiaire doit prouver qu'il connaît le cadre juridique et les limites de son champ d'intervention. Il doit aussi apprendre à se positionner dans l'entreprise comme un des acteurs de la prévention et du secourisme capable de **détecter les risques professionnels et participer à leur maîtrise**

Le SST est un **acteur de prévention des risques professionnels** dans l'entreprise. Dans ce cadre, il doit savoir **repérer les dangers et évaluer les risques**. Il peut intervenir directement pour supprimer le danger si cela est possible, informer les personnes exposées, transmettre ses observations aux responsables de la prévention ou encore proposer des pistes d'amélioration. Il agit dans le cadre d'une **démarche partagée** avec les autres acteurs de la prévention, et doit rendre compte de ses actions.

Comment sont évaluées les compétences acquises durant la formation SST ?

Le référentiel de certification SST

Les compétences acquises lors de la formation SST sont évaluées par le formateur à l'aide de la **grille de certification**. Ce document précise pour chaque compétence les conditions d'acquisition et les indicateurs de réussite.

Les épreuves certificatives

Pour **réussir la formation Sauveteur Secouriste du Travail et obtenir son certificat SST**, le stagiaire doit valider deux épreuves certificatives, organisées à la fin du stage :

1. La première épreuve consiste à évaluer, lors d'une **mise en situation**, la capacité du stagiaire à mobiliser l'ensemble des compétences obligatoires face à un malaise ou à une situation d'accident du travail. Celle-ci est tirée au sort parmi les simulations préparées par le formateur.
2. Un **entretien avec le formateur** complète l'évaluation. Les questions posées permettent de valider si le stagiaire a bien compris le cadre réglementaire de l'activité du SST et les compétences attendues en matière de prévention.

Le certificat est obtenu si et seulement si **l'intégralité des huit compétences attendues est considérée acquise** par le formateur.

En cas de réussite partielle, le stagiaire peut tenter de repasser les épreuves immédiatement ou demander à l'organisme de formation de suivre une nouvelle session allégée portant sur les compétences à consolider.

Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail (SST) s'inscrit dans un cadre réglementaire et organisationnel précis, au sein des dispositifs internes de secours et de prévention de l'entreprise. Son action ne se limite pas à l'intervention d'urgence ; il est un acteur à part entière de la prévention des risques professionnels.

Le rôle du SST dans les dispositifs de secours et de prévention :

Le SST intervient dans le respect des procédures établies et des limites de son champ d'action, définies par le cadre juridique. Il est un maillon essentiel de la chaîne de secours et contribue activement à la prévention des risques. Ses principales missions sont les suivantes :

- **Intervention en situation d'urgence** : Le SST est formé pour prodiguer les premiers secours en cas d'accident du travail ou de malaise, en attendant l'arrivée des secours spécialisés.
- **Prévention des risques professionnels** : Le SST joue un rôle actif dans la prévention en identifiant les dangers, en évaluant les risques, en informant les personnes exposées, en transmettant ses observations aux responsables de la prévention et en proposant des améliorations. Il travaille en collaboration avec les autres acteurs de la prévention et rend compte de ses actions.
- **Connaissance du cadre réglementaire** : Le SST doit connaître le cadre juridique de son intervention et les limites de ses compétences.
- **Participation à la maîtrise des risques** : En tant qu'acteur de la prévention, le SST contribue à la mise en place de mesures de maîtrise des risques professionnels.

Comment les compétences du SST sont-elles évaluées ?

L'évaluation des compétences acquises durant la formation SST s'appuie sur un référentiel de certification et se déroule en deux étapes :

1. **Mise en situation pratique** : Le stagiaire est confronté à une simulation d'accident du travail ou de malaise, tirée au sort parmi celles préparées par le formateur. Cette épreuve permet d'évaluer sa capacité à mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires pour intervenir efficacement.
2. **Entretien avec le formateur** : Un entretien permet de vérifier la compréhension du cadre réglementaire de l'activité du SST et les compétences attendues en matière de prévention.

Le certificat SST est délivré si l'ensemble des huit compétences est validé par le formateur. En cas d'échec partiel, le stagiaire peut repasser les épreuves ou suivre une nouvelle session de formation axée sur les compétences à renforcer.

Quand à lieu le recyclage de la formation SST ?

Tous les deux ans, le SST a l'obligation de mettre à jour ses compétences pour continuer à exercer ses missions. Cette mise à niveau s'effectue dans le cadre d'une formation spécifique intitulée « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC). Pour prolonger la validité de son certificat, le SST doit valider les deux épreuves certificatives à l'issue de chaque stage.

Afin de maintenir la validité de cette certification, une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST) d'une journée doit être suivie tous les deux ans. **Seuls les organismes de formation certifiés par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS sont autorisés à former les SST, garantissant ainsi la qualité de la formation et la conformité avec les exigences en matière de santé et sécurité au travail en France.**

Des formations SST sont régulièrement proposées dans des centres de formation dans les Landes et dans d'autres villes de France.

